



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

Stratégie de développement urbain intégré  
Entité infrarégionale « Comité de Développement Stratégique  
de Charleroi Métropole »

Programmation FEDER 2021-2027

Objectif stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires au moyen d'initiatives locales »

Mesure 15 : « Développement urbain »

## Table des matières

1.	Contexte de la stratégie : objectifs européens et wallons.....	3
2.	Cadre réglementaire .....	3
3.	Présentation de la zone géographique .....	4
4.	Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales.....	6
5.	Description de l'approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement .....	10
6.	Description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie .....	16
7.	Modalités de sélection des projets .....	18
a.	Critères de sélection .....	18
b.	Processus de sélection .....	19

## **1. Contexte de la stratégie : objectifs européens et wallons**

Le soutien accordé au titre de l'objectif stratégique 5 (OST 5) du FEDER, « une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales » est fourni au moyen de stratégies de développement territorial et local et vise le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

L'OST 5 et son objectif spécifique 5.1 « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines », se concrétisent au sein du programme opérationnel et du complément de programmation FEDER 2021-2027 par la mesure 15 « développement urbain ». En effet, les centres urbains sont déterminants en tant que pôles d'activités économiques, de services, d'innovation et d'emplois. Il s'agira donc de leur apporter l'aide nécessaire pour relever les défis auxquels ils font face tels que l'étalement urbain, le besoin de rationalisation des territoires et ressources, le développement durable ou encore les problèmes de mobilité. L'objectif est ici également de renforcer l'attractivité des pôles urbains et d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, des visiteurs et des entreprises.

## **2. Cadre réglementaire**

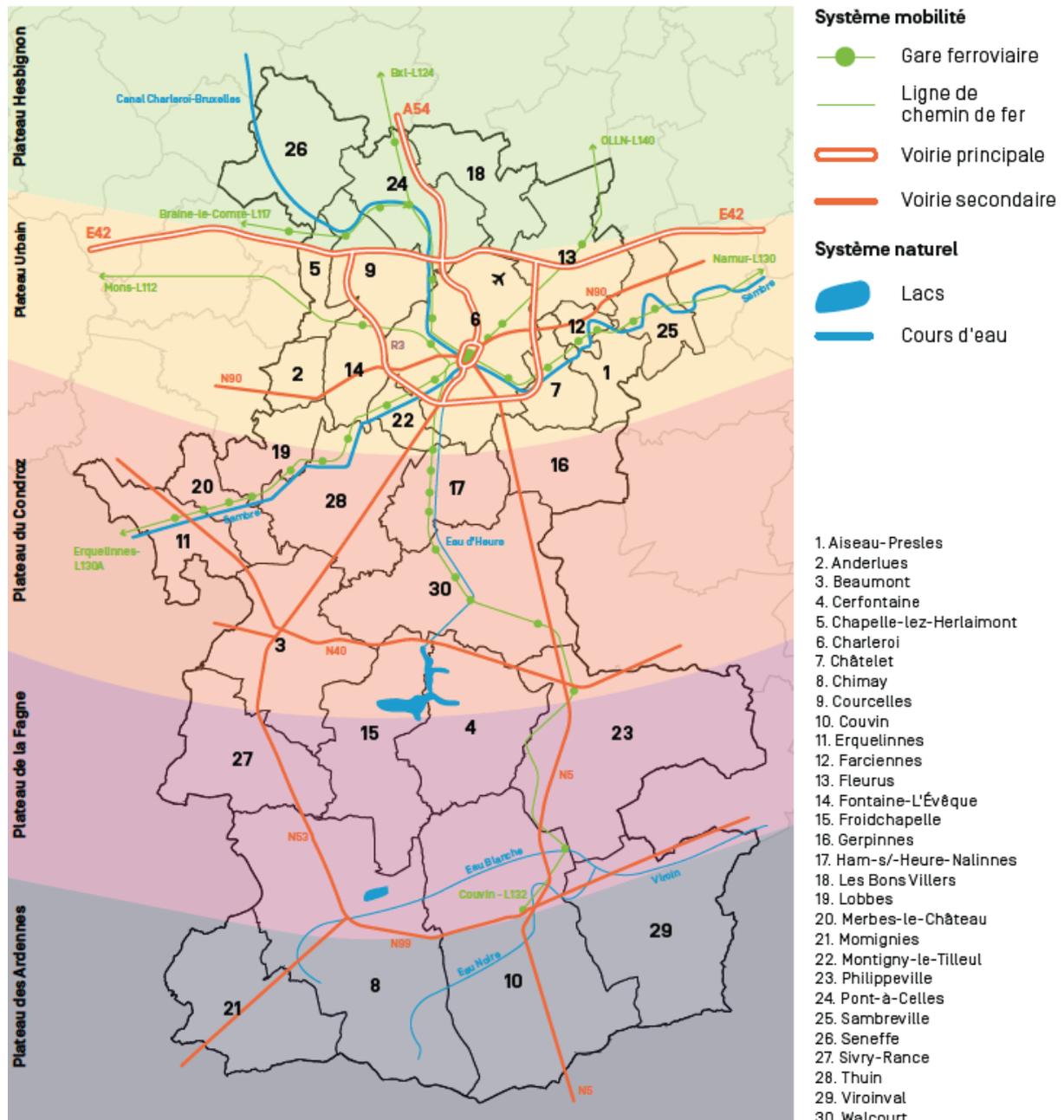
Tel que stipulé à l'article 28, du règlement (UE) 2021/1060 (RPDC), le développement territorial intégré doit être mené au moyen de stratégies de développement territorial.

L'article 29 du même règlement prévoit que les stratégies territoriales relèvent de la responsabilité des autorités ou entités territoriales concernées et que, lors de l'élaboration des stratégies territoriales, celles-ci coopèrent avec les autorités de gestion compétentes afin de déterminer le champ des opérations qui seront soutenues par le programme concerné.

### 3. Présentation de la zone géographique

Vaste territoire de près de 600.000 habitants, soit 16% de la population wallonne, Charleroi Métropole est un bassin de vie composé de 30 communes. Il s'étend sur 80 km du nord au sud, de la frontière française à la grande périphérie bruxelloise, soit plus de 2.000 km<sup>2</sup>.

La densité de population moyenne de Charleroi Métropole est de 285 habitants au km<sup>2</sup> et s'élève à 831 hab/km<sup>2</sup> dans l'arrondissement de Charleroi ; un chiffre près de quatre fois plus élevé que la moyenne wallonne.



A la fois bassin d'emploi et de formation, cohérent en matière de mouvements résidentiels et d'interactions sociales, économiques et culturelles, la Métropole se confirme comme un territoire pertinent pour le développement d'une dynamique supracommunale ambitieuse.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire a mis en évidence une structure territoriale qui peut se lire en 5 plateaux complémentaires, aux identités bien spécifiques, tant sur les plans physique et morphologique, qu'au niveau de leurs dynamiques socio-économiques. Ce découpage en plateaux facilite la lecture et la compréhension des particularités du territoire, chaque plateau ayant ses atouts à valoriser et ses faiblesses à compenser, en cohérence avec la dynamique globale de la Métropole.

Depuis plusieurs années, les efforts portant sur la reconversion de cet ancien bassin industriel ont été nombreux et fructueux. Désormais, Charleroi Métropole peut s'appuyer sur des atouts et réussites indéniables.

Citons notamment : le deuxième aéroport de Belgique, plusieurs parcs d'activités à la pointe des nouvelles technologies dont le Biopark – écosystème biopharmaceutique réunissant plus de 3000 emplois-, des centres de recherche de renommée internationale, des centaines d'entreprises actives dans l'aéronautique, les biotechnologies, le spatial, l'agroalimentaire, la logistique, la communication...

Citons encore des centres de compétences et d'excellence, un tissu structuré d'acteurs accompagnant les entreprises, une plateforme multimodale, des institutions culturelles créatives et avant-gardistes, des sites touristiques préservés, de vastes massifs forestiers, les Lacs de l'Eau d'Heure - site des plus grands lacs de Belgique-, ainsi qu'un patrimoine matériel et immatériel reconnu par l'UNESCO.

Malgré de nettes améliorations enregistrées ces dernières années, notamment grâce aux stratégies mises en place dans le cadre des programmations européennes, les défis restent nombreux. Charleroi Métropole présente toujours un taux de demande d'emploi<sup>1</sup> de 16,6 %, là où la moyenne wallonne se situe à hauteur de 13,3 %. De même, le taux d'emploi au sein de Charleroi Métropole est de 55,6 % et de 60 % pour l'ensemble de la Wallonie.

En matière de développement territorial, la préservation et la valorisation des centres urbains, la réponse aux besoins en services et infrastructures collectives, le renforcement des réseaux de mobilité, la rénovation des infrastructures publiques, la maîtrise de l'étalement urbain grâce à l'implantation stratégique de l'habitat et des infrastructures, le développement d'une offre touristique et culturelle partagée, la transition du système alimentaire en le relocalisant sur le territoire, le renforcement du lien à la voie d'eau, la transition écologique, la lutte contre le réchauffement climatique, le développement d'une dynamique « territoire intelligent » constituent autant d'enjeux pour l'avenir de la Métropole.

Afin de relever ces défis et d'améliorer l'attractivité du territoire de Charleroi Métropole, la Conférence des bourgmestres et le Comité de Développement Stratégique ont porté l'élaboration d'un Projet de Territoire, successeur du Plan d'actions et du Plan régional prospectif et stratégique. Fruit d'un travail de plusieurs années, il définit une vision commune et coconstruite, pour le territoire, dans de multiples domaines : habitat, mobilité, développement économique, urbanisme, environnement, énergie, tourisme...

---

<sup>1</sup> Analyse réalisée à partir des données en ligne du Forem, chiffres Août 2021

Le Projet de Territoire relève plusieurs atouts et « cartes à jouer » de Charleroi Métropole :

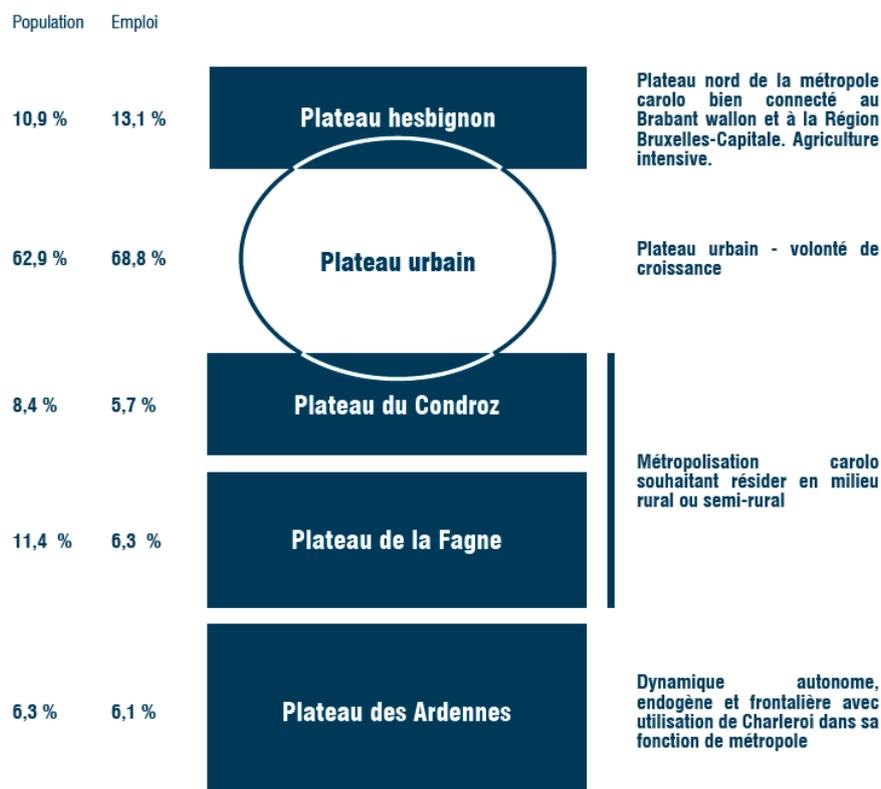
- Une complémentarité importante entre les 5 plateaux qui constituent le territoire ;
- Le caractère structurant des corridors de mobilité ;
- La richesse et la diversité paysagère de Charleroi Métropole ;
- La situation de Charleroi Métropole en bordure des zones les plus dynamiques de l'Europe du Nord-Ouest et son potentiel d'intégration à celles-ci ;
- Le potentiel de reconversion des friches en prenant en compte leur valeur foncière, patrimoniale, esthétique et environnementale ;
- Le patrimoine naturel unique et hautement qualitatif du territoire.

#### 4. Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales

En 2018, la première étape du Projet de Territoire s'est concentrée sur la réalisation d'un diagnostic territorial, faisant l'état des lieux des forces et faiblesses du territoire selon différents axes d'entrée, identifiant des défis et des cartes à jouer pour Charleroi Métropole, dont découlent la construction d'une vision commune pour le territoire. Les lignes suivantes sont le résumé de celui-ci.

##### *Systemes économique et habité*

83% de la population de Charleroi Métropole réside aujourd'hui dans les sous-territoires du plateau hesbignon, du plateau urbain et du plateau du Condroz et la même proportion y résidera en 2035. Ces trois plateaux comptent par contre 88% des emplois.



## ***Dynamiques démographiques, migrations et besoins en équipements***

D'ici 2035, le territoire profitera d'une dynamique démographique timorée en valeur absolue, portée par les migrations internes et externes qui se déclinent de façons diverses.

De façon générale, le territoire est marqué par un important vieillissement de sa population. Une stratégie commune de développement de places d'accueil accessibles et de maintien à domicile représente un enjeu pour le territoire dans sa globalité. En parallèle, la pression sur les infrastructures scolaires est quasi inexistante, c'est plutôt un phénomène de disparition des petites écoles rurales qui est attendu et qu'il est opportun d'anticiper et d'organiser.

Concernant la dynamique immobilière confrontée aux besoins liés à la démographie et aux ambitions de préservation des paysages, plusieurs enjeux sont identifiés :

- La rénovation et l'adaptation du parc existant comme moteur principal là où elle reste faible dans certains sous-territoires ;
- La concentration nécessaire des projets nouveaux en centre-ville et centre bourg, à proximité des réseaux de transport en commun.

## ***Dynamiques sociales, revenus et formation***

En matière d'emploi, la Métropole présente des dynamiques contrastées. Globalement, la croissance de l'emploi est assez faible par rapport à la moyenne belge. La disparition d'emplois dans les secteurs historiques (économie secondaire principalement) est partiellement compensée par la création d'emplois dans les secteurs des technologies avancées, des biotechnologies, de technologies de l'information et les activités logistiques. Les efforts entamés en la matière doivent donc, plus que jamais, être poursuivis. Enfin, si Charleroi Métropole dispose d'autant de postes de travail que de population active, on observe un décalage entre les postes ouverts et les profils des demandeurs d'emploi.

La Métropole affiche également un niveau de revenus inférieur au revenu moyen wallon. Si le revenu moyen par déclaration en Wallonie est de 31.245 €, il est, par exemple, de 26.733 € pour l'arrondissement de Charleroi, de 30.857 € pour l'arrondissement de Thuin et de 29.706 € pour l'arrondissement de Philippeville.

Par ailleurs, en termes d'enseignement et de formation, les dernières statistiques disponibles en la matière relèvent que seuls 15,4% de la population du territoire dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur et 42,1% ne dispose que d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Même si ces chiffres ont évolué ces dernières années, un déficit conséquent reste à combler.

Au niveau du capital humain, les constats sont:

- Faible taux de diplômés de l'enseignement supérieur ;
- Faible taux d'accès à l'enseignement supérieur ;
- Faiblesse structurelle de l'offre en formation supérieure ;
- Faiblesse structurelle de l'offre en formation supérieure tout au long de la vie ;
- Manque d'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre d'enseignement supérieur.

## ***Parcs d'Activités Economiques : une approche de la spatialisation économique***

Une disponibilité foncière suffisante au sein des parcs d'activités économiques d'un territoire ou de toute autre infrastructure équivalente est une condition nécessaire à sa prospérité. Depuis les années 2000, plusieurs expertises ont attesté d'une tension sur ce segment du marché immobilier pour Charleroi Métropole dans son ensemble.

Les acteurs tant régionaux que locaux se sont dès lors mobilisés pour apporter une réponse à ce constat partagé. C'est ainsi que, ces dernières années, plusieurs nouveaux parcs sont venus répondre partiellement au manque de terrains à vocation économique.

Afin de compléter l'offre en terrains mais aussi en vue d'offrir une gamme variée de sites, que ce soit en termes de localisation, de types de sites, de tailles de parcelles, de moyens de transport disponibles... d'autres projets sont en cours de développement.

Plusieurs microzones d'activités économiques sont également à l'étude. De petite taille, elles se caractérisent par leur intégration dans un milieu urbanisé. Elles répondent à une demande provenant d'artisans ou de très petites entreprises confrontées à l'absence de locaux adaptés à leurs activités ou l'absence de terrains pour se développer.

## ***L'agriculture, principal occupant du paysage et en mutation profonde***

L'agriculture est le principal pourvoyeur d'emplois du secteur primaire du bassin de vie mais représente moins de 1% de l'emploi total. En 2014, le territoire du bassin de vie comptait 819 exploitations agricoles.

L'agriculture de la Métropole est le reflet de l'agriculture wallonne : des grandes cultures au nord bénéficiant de conditions pédologiques très favorables et une agriculture orientée élevage au sud avec des exploitations plus spécialisées dans l'une ou l'autre filière (lait ou viande). Elle suit également les mêmes tendances que celles de l'agriculture wallonne. Chaque année, la superficie moyenne par exploitation augmente alors que la superficie totale occupée par les activités agricoles diminue (en moyenne 2 % /an).

## ***Le tourisme : porte d'entrée à une identité consolidée du territoire***

D'un point de vue image et marché touristique, tenant donc compte des motivations des publics-cibles, deux bassins différenciés et complémentaires se dessinent, correspondant aux territoires des nouvelles Maisons du tourisme :

- Un territoire urbain orienté vers le tourisme d'affaires, l'expérientiel et la culture urbaine, pouvant se positionner sur le marché des City Trip grâce à la présence de l'aéroport et au potentiel identitaire fort de la ville de Charleroi expliqué par son passé industriel, son côté insolite, ses attractions récréatives et culturelles ;
- Un territoire rural présentant un haut potentiel naturel et paysager avec pour moteur et porte d'entrée principale les Lacs de l'Eau d'Heure, auxquels doivent s'articuler une offre patrimoniale distinctive et la nature méconnue.

## ***La mobilité : mailler et hiérarchiser pour un territoire accessible***

Au sein de Charleroi Métropole, les densités des tissus d'habitats et économiques varient fortement. Desservir l'ensemble du territoire représente un enjeu d'accessibilité et de connectivité. Ainsi, les infrastructures existantes (réseaux ferrés, routiers et RAVeL) doivent être exploitées afin d'en faire bénéficier l'ensemble des habitants. Pour ce faire, quelques enjeux de mise en relation des systèmes habités et économiques ressortent :

- La densité des tissus d'habitat et économiques à proximité des gares doit garantir un nombre de voyageurs suffisant à une exploitation viable des lignes. Il en va de même pour la densité des tissus le long des tracés des lignes TEC structurantes permettant également l'augmentation de la desserte ;
- Certaines voiries offrent des dimensions et des tracés propices à la création de TEC Express pouvant remplacer une offre ferroviaire dans des territoires ne possédant pas cette infrastructure mais des densités bâties suffisantes pour ce type de transport ;
- Le réseau RAVeL représente l'infrastructure la plus structurante des modes actifs. Associé à un réseau point-nœud et un maillage plus fin de voies cyclables, le réseau alors créé représente une réelle solution pour les derniers kilomètres parcourus au quotidien mais aussi pour le tourisme sur de plus grandes distances.

De la même façon, les dynamiques en cours représentent des possibilités de développement et de restructuration du territoire. Les projets de mobilité doivent également être considérés comme des points de vue des systèmes habités et économiques afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire de façon équilibrée :

- Le Réseau express régional de Charleroi Métropole (Réseau S), offre la possibilité d'une desserte suburbaine qui augmente l'accessibilité du territoire le plus urbain de Charleroi jusque Couvin s'il s'accompagne d'intensifications urbaines le long du réseau ;
- La réalisation des tronçons manquants des voies N54 (à l'Est) et E420-N5 (au Sud) ouvrira le territoire à la France et augmentera l'accessibilité des territoires desservis. Il est nécessaire de prévenir les incidences sur les tissus urbains et de restructurer les anciennes infrastructures pour en exploiter tous les bénéfices ;
- Le BHNS et l'extension du métro léger consolideront le rôle polarisant de la ville de Charleroi au sein de la Métropole. L'augmentation du service en transports en commun doit permettre une densification proportionnée des tissus urbains desservis.

## 5. Description de l'approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement

### *Le Projet de Territoire de Charleroi Métropole*

A travers son **Projet de Territoire**, Charleroi Métropole s'est doté d'une vision commune et d'une stratégie de développement partagée, ambitieuse mais réaliste, pour les prochaines années.

<b>AXE 1 INTÉGRER LA GIGAMÉTROPOLE NORD-EUROPÉENNE</b>	<b>AXE 2 RENFORCER LA QUALITÉ DE VIE ET LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE</b>
<b>1.1</b> S'identifier par un Parc Machine postindustriel et un Parc Naturel	<b>2.1</b> Renforcer le réseau des centres vivants
<b>1.2</b> Intégrer les exigences spatiales de l'économie du 21 <sup>e</sup> siècle	<b>2.2</b> Implanter les équipements et services de manière stratégique
<b>1.3</b> Passer du Territoire au Terroir	<b>2.3</b> Viser l'autonomie énergétique du territoire et le Zéro Carbone
<b>1.4</b> Irradier le territoire par les mobilités	<b>2.4</b> Exploiter les opportunités d'emplois dans l'économie du 21 <sup>e</sup> siècle

Basé sur un diagnostic détaillé, le Projet de Territoire fixe un cadre et définit les grands objectifs pour le développement territorial de Charleroi Métropole. Document d'orientation, il sert de ligne directrice pour le développement de nouveaux projets structurants.

La vision se décline en 2 grands axes et 8 stratégies qui sont à la base de l'élaboration de la stratégie urbaine intégrée dans le cadre de l'OST 5 du programme opérationnel FEDER 2021-2027.

Chaque stratégie est traduite dans un Contrat d'Objectifs, décliné en objectifs de développement et en objectifs opérationnels. Une partie de ces objectifs s'intègrent spécifiquement dans la stratégie urbaine intégrée, ils sont identifiés ci-après.

Le détail du Projet de Territoire, ainsi que la déclinaison de chacune des stratégies en Contrat d'Objectifs est disponible sur le site de Charleroi Métropole.

Pour en reprendre les grandes lignes :

#### 1.1 S'identifier par un Parc Machine postindustriel et un Parc Naturel

Au niveau du sillon industriel, le Parc Machine s'appuie sur le patrimoine naturel et industriel hérité de son passé pour métamorphoser son territoire. Les terrils et espaces végétalisés deviennent autant d'opportunités d'intégrer la nature dans le paysage bâti. Pour les habitants,

ils élargissent les possibilités d'accès à des espaces verdurisés. Les friches et vestiges industriels sont remis en valeur et mis en scène pour leur caractère patrimonial et paysager.

Le potentiel constitué par les friches est valorisé stratégiquement selon les caractéristiques de chacun des sites (qualité environnementale, patrimoniale ou paysagère, pollution, superficie, localisation, accessibilité aux voies d'eau et au chemin de fer, proximité des noyaux urbanisés, etc.).

Complémentairement, sur tout le territoire, le concept de Parc Naturel sert de guide à la création d'un réseau robuste d'espaces ouverts. Les vallées fluviales, les massifs forestiers, les zones agricoles et les liaisons écologiques constituent l'épine dorsale souple du Parc. Ce réseau doit permettre la création de continuité et le développement de la nature, de l'eau, du sol, de la biodiversité et de l'agriculture locale. Il doit également constituer des supports pour les espaces de loisirs doux et la mobilité active.

Enfin, l'image de Parc de Charleroi Métropole est également à travailler au travers du branding territorial et de la promotion touristique du territoire, valorisant les complémentarités entre le Parc Machine et le Parc Naturel. Le renforcement de l'identité et de l'attractivité passe notamment par la valorisation du riche patrimoine historique et architectural du territoire.

## 1.2 Intégrer les exigences spatiales de l'économie du 21<sup>e</sup> siècle

Le défi du territoire consiste à construire la compatibilité entre l'activité économique et le territoire apaisé. Pour s'adapter à l'économie du 21<sup>e</sup> siècle, Charleroi Métropole doit veiller à mieux concilier la qualité des lieux avec les développements économiques et industriels. Les opportunités de création d'emploi ne doivent pas être sources d'une dégradation du cadre de vie. Il y a un enjeu à resserrer l'espace de développement économique et à le ramener autant que possible à la part minimale de l'emprise paysagère nécessaire.

Cinq principes d'implantation territoriale découlent de cette évolution :

1. Connecter d'avantage le territoire à la zone d'attractivité du Nord
2. Assurer la qualité dans les espaces à vocation économique
3. Favoriser la mixité des fonctions
4. Intensifier l'utilisation du foncier
5. Réserver des espaces conçus pour les activités aux besoins spécifiques

## 1.3 Passer du Territoire au Terroir

A l'échelle de Charleroi Métropole, il s'agit de développer l'identité d'un Terroir au sens fort : une terre, une nature, des hommes et des savoir-faire.

Pour cette stratégie, trois principes peuvent être appliqués :

1. Accélérer la transition vers une alimentation locale, saine et durable
2. Adapter les pratiques agricoles et sylvicoles
3. Conforter l'image de Charleroi Métropole comme Terroir

## 1.4 Irradier le territoire par les mobilités

S'inscrivant dans les objectifs de la vision FAST, adoptée par la Wallonie, la Métropole soutient la mise en place d'un système de mobilité qui garantit à tous la Fluidité, l'Accessibilité, la Santé et la Sécurité via le Transfert modal. Le Projet de Territoire doit organiser la mobilité de manière à réduire le recours à la voiture individuelle et à favoriser l'usage des modes alternatifs : transports en commun, vélo, marche, covoiturage...

La réalisation de corridors multimodaux vise à créer les conditions optimales de mobilité multimodale et de développement démographique et économique dans des centralités mises en réseau par des transports en commun et modes actifs à haute qualité de service.

Il s'agit d'orienter une urbanisation qualitative du territoire en renforçant la structure existante et en rendant l'ensemble du territoire accessible et donc performant.

Dans la logique de cette stratégie, des approches complémentaires sont à développer :

1. Une politique d'implantation adaptée
2. Le renforcement des points multimodaux
3. Des infrastructures cyclistes et piétonnes performantes et attractives
4. Des transports publics qualitatifs
5. Un réseau routier hiérarchisé et optimisé
6. Une circulation automobile apaisée dans les centralités
7. Le transfert modal du transport de marchandises
8. Un soutien aux solutions de mobilité innovantes

## 2.1 Renforcer le réseau de centres vivants

Plusieurs paramètres essentiels doivent être pris en compte pour la détermination des lieux favorables au développement de la fonction résidentielle : la connectivité multimodale, la proximité des équipements et services et la qualité des espaces publics.

Trois principes d'action complémentaires peuvent être définis en ce sens et contribuent à une stratégie globale cohérente de la politique du logement à l'échelle de la Métropole :

1. Privilégier la croissance démographique dans les centralités, y renforcer l'offre de services et d'équipements et y réorienter les développements commerciaux compatibles pour que leur facilité d'accès participe à l'attractivité des lieux
2. Renforcer l'attractivité des centres et noyaux villageois : aménagement d'espaces publics de qualité et conviviaux ; renouvellement adapté des logements ; valorisation des qualités patrimoniales du bâti et des espaces ouverts ; circulation sécurisante et de qualité pour les modes actifs ; renforcement des espaces verts et récréatifs...
3. Empêcher la fragmentation de l'espace ouvert

## 2.2 Implanter les équipements et services de manière stratégique

La stratégie de développement territorial a pour objectif un renforcement de l'accès aux équipements et services (écoles, services publics et administrations, culture, sport, soins de santé, commerces, loisirs...).

Dans cette optique, la stratégie se décline autour de 4 principes :

1. Une offre adaptée à la hiérarchie des centralités
2. Des synergies supracommunales à mettre en place
3. Le développement de la connectivité et de l'usage du numérique au sein d'un « territoire intelligent »
4. L'orientation des développements commerciaux

## 2.3 Viser l'autonomie énergétique du territoire et le Zéro Carbone

La lutte contre le réchauffement climatique est une priorité. Pour s'inscrire dans les objectifs régionaux et internationaux visant un territoire Zéro Carbone, plusieurs axes sont travaillés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre :

1. La minimisation des besoins énergétiques
2. La transition vers une production énergétique renouvelable et locale
3. L'optimisation de l'adéquation entre la demande et l'offre énergétique, dans une logique de circuits courts énergétiques

Partant du constat que les transports et les ménages représentent ensemble plus de la moitié de la demande totale en énergie, la politique spatiale doit contribuer à relever ces défis.

## 2.4 Exploiter les opportunités d'emploi dans l'économie du 21<sup>e</sup> siècle

Complémentairement à l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre la pauvreté est une priorité pour l'ensemble du territoire. L'un des enjeux est de développer les opportunités d'emploi pour des personnes peu qualifiées et de favoriser la formation et la qualification professionnelle des habitants de Charleroi Métropole :

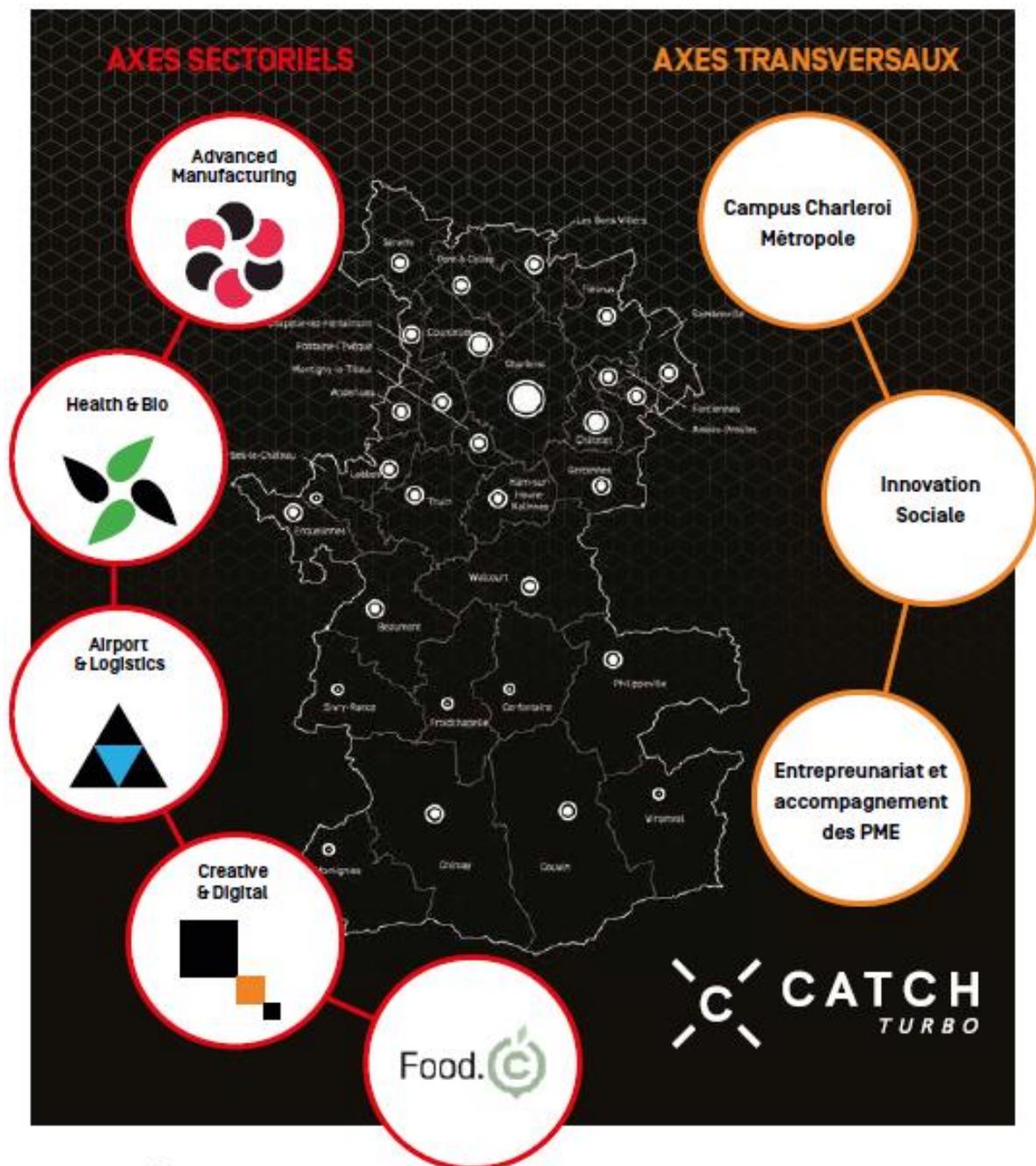
Trois principes complémentaires sont à prendre en compte dans cette stratégie territoriale.

1. Mettre en exergue le parcours de formation dans le Projet de Territoire
2. Développer les opportunités d'emploi en lien avec l'économie du soin aux personnes et au paysage
3. Travailler en écosystèmes sectoriels

## CATCH Turbo

Complémentairement au volet territorial, Charleroi Métropole s'est aussi dotée d'une stratégie socio-économique, baptisée « **CATCH Turbo** ». En 2020, le Comité de Développement Stratégique a lancé un processus de concertation des acteurs locaux et régionaux afin de pérenniser la vision du plan CATCH et ses objectifs et d'élargir la dynamique à d'autres secteurs. Ce plan (2017-2019) s'était concentré sur 4 secteurs clés pour l'économie de Charleroi Métropole : Advanced Manufacturing, Airport & Logistics, Health & Bio et Creative & Digital, ainsi que des chantiers transversaux.

Actualisé et complété par l'implication d'un grand nombre d'acteurs, le plan CATCH Turbo a permis de définir une vision partagée pour ces écosystèmes, autour de projets concrets et en leur donnant également une cohérence territoriale.



## ***Zones d'interventions prioritaires et objectifs précis de l'approche***

Dans le cadre de la Mesure 15 « Développement urbain », les zones d'interventions prioritaires découlent directement du Projet de Territoire, en ciblant les quartiers urbains centraux, bénéficiant d'une mixité fonctionnelle, de la proximité de services, commerces et équipements communautaires, ainsi que d'une bonne accessibilité multimodale.

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets devront être dotés d'un rayonnement territorial fort, renforcer l'attractivité et la qualité de vie dans les centralités et répondre aux stratégies du Projet de Territoire, en particulier aux objectifs suivants :

- **1.1 : S'identifier par un Parc Machine postindustriel et un Parc naturel**
  - Intégrer les objectifs wallons de limitation de l'artificialisation du sol
- **1.2 : Intégrer les exigences spatiales de l'économie du 21<sup>e</sup> siècle**
  - Favoriser la mixité des fonctions
- **1.4 : Irradier le territoire par les mobilités**
  - Améliorer l'accessibilité durable des gares et des points stratégiques du territoire
  - Privilégier les abords des nœuds multimodaux pour les nouveaux développements (logements, équipements et emploi)
- **2.1 : Renforcer le réseau des centres vivants**
  - Privilégier le développement de nouveaux logements dans les centralités bien équipées et au sein des corridors multimodaux
  - Encourager la rénovation du bâti existant dans les centres
  - Aménager des espaces publics qualitatifs et conviviaux
  - Valoriser les qualités patrimoniales des espaces bâtis et non bâtis
  - Développer et optimiser les espaces verts et les espaces récréatifs dans les zones résidentielles
  - Améliorer la qualité environnementale et développer les trames verte et bleue au sein des zones urbaines
  - Valoriser l'identité des centralités
- **2.2 : Implanter les équipements et services de manière stratégique**
  - Veiller à une cohérence de l'offre de services et d'équipements en lien avec la hiérarchisation des centres urbanisés et des noyaux villageois et de leur accessibilité multimodale
  - Développer des équipements et des services mutualisés entre communes
- **2.3 : Viser l'autonomie énergétique du territoire et le Zéro Carbone**
  - Privilégier un aménagement du territoire qui favorise la mixité des fonctions et réduit les besoins en énergie et en déplacements
  - Soutenir la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti
- **2.4 : Exploiter les opportunités d'emplois dans l'économie du 21<sup>e</sup> siècle**
  - Renforcer l'accès à l'infrastructure d'éducation et aux universités et hautes écoles
  - Travailler en écosystèmes sectoriels

## 6. Description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie

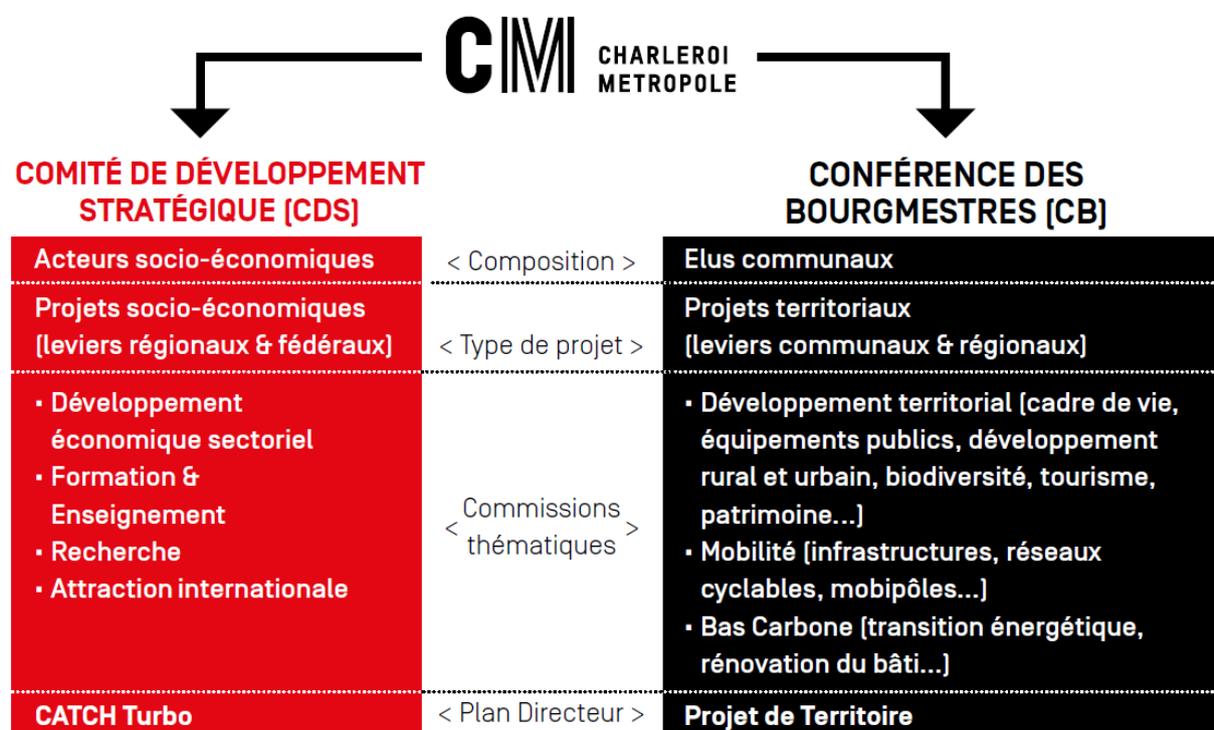
La réalisation du diagnostic et la construction d'une vision partagée pour le développement de Charleroi Métropole ont fait l'objet de multiples temps d'échange, réunions et ateliers, réunissant à la fois les acteurs communaux, mais également le monde économique, les organisations syndicales, présents au sein du Comité de développement stratégique et de la Conférence des bourgmestres.

Le **Comité de Développement Stratégique (CDS)** de Charleroi Métropole est un lieu d'échange d'informations, de réflexion, d'action et de promotion en lien avec le développement stratégique de notre territoire. Il a pour objet principal de jouer un rôle moteur de développement socioéconomique en donnant des orientations et en apportant un important soutien aux projets structurants.

Le CDS se compose de représentants issus du monde économique (Agoria, B4C, CCIH, UCM, UWE), de représentants issus des organisations syndicales (CSC, FGTB et CGSLB) et de représentants politiques. Il est complété par des invités permanents représentant des institutions de la Métropole au rôle structurant (IGRETEC, Sambrinvest, Charleroi Entreprendre, AWEX, BSCA...).

La **Conférence des bourgmestres (CB)** de Charleroi Métropole, officialisée le 2 septembre 2017, regroupe les bourgmestres des 30 communes de Charleroi Métropole et a pour objectif de créer un lieu d'information, d'échange, de concertation entre les différentes communes de ce territoire mais également de mieux faire entendre leur voix, de mieux les informer et de coordonner des initiatives à l'échelle supracommunale.

Ces 2 organes se renforcent mutuellement, se répartissent schématiquement les thématiques de la manière suivante, tout en veillant à une coordination et une complémentarité de leurs actions :



A l'initiative conjointe du CDS et de la CB, le Projet de Territoire a été élaboré avec l'aide d'un consortium international de bureaux d'études - BUUR (Louvain et Gand) - IDEA CONSULT (Bruxelles) – GRAU (Paris) – CREAT (Louvain-La-Neuve), en étroite collaboration avec les communes et les forces-vives du territoire. De nombreux autres acteurs ont également été associés à la démarche : Intercommunales/Agences de développement territorial - IGRETEC, BEP et IDEA ; Port Autonome de Charleroi (PAC), Brussels South Charleroi Airport (BSCA), le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne, les Maisons du Tourisme, le Commissariat Général au Tourisme, la cellule CATCH, la Fondation Chimay Wartoise, l'intercommunale de gestion des déchets TIBI, plusieurs opérateurs culturels, le Service Public de Wallonie, les Lacs de l'Eau d'Heure, le Groupe d'Action Locale Pays des 4 Bras, le TEC, la SNCB, la Province de Hainaut, la Fondation rurale de Wallonie, le Bouwmeester de Charleroi...

La mise en œuvre de la stratégie urbaine intégrée associera étroitement l'ensemble des acteurs-clé du développement urbain : communes, Agences de développement territorial, SPW, OTW, acteurs du logement, acteurs du tourisme, SPAQUE...

L'information sur l'appel à projets et la stratégie urbaine intégrée fera l'objet d'une communication large, afin de susciter le dépôt de projets fédérateurs et intégrés, basés sur des partenariats solides entre différents acteurs complémentaires du développement urbain.

## 7. Modalités de sélection des projets

### a. Critères de sélection

#### *Critères généraux*

1. Contribuer aux résultats attendus de la mesure : cf. Indicateurs repris dans la section « indicateurs » du complément de programmation 2021-2027.
2. Contribuer à la réalisation de l'objectif spécifique 5.1. : « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines ».
3. Respecter le calendrier de la programmation et un rythme de dépenses soutenu au travers du réalisme, de la faisabilité et de la complétude de différents outils (calendrier, échéancier, plan de financement, ...).
4. S'inscrire en cohérence avec les stratégies européennes et wallonnes existantes.
5. S'inscrire en cohérence avec le Projet de Territoire de Charleroi Métropole.
6. Être regroupés par thématique ou par zone dans des portefeuilles de projets intégrés, qui démontrent des effets de synergie sur les résultats à obtenir (maximum 10 projets par portefeuille).
7. Justifier l'impact sur les principes horizontaux : le développement durable, l'inclusion, l'égalité des chances, la non-discrimination et l'égalité des genres.
8. Garantir, au moyen d'outils clairement définis, le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

#### *Critères spécifiques*

1. Être localisé dans un quartier central, bénéficiant d'une mixité fonctionnelle, de la proximité de services, commerces et équipements communautaires, ainsi que d'une bonne accessibilité multimodale.
2. Démontrer un rayonnement territorial fort.
3. S'inscrire dans une stratégie globale de développement de la centralité, suffisamment mature et cohérente au regard des prescrits européens et wallons en la matière.
4. S'inscrire dans la continuité et la complémentarité avec d'autres projets financés par le FEDER ou la Wallonie.
5. Démontrer une dynamique partenariale formalisée et une certaine complémentarité avec les autres projets portant sur la même centralité, menés par le même bénéficiaire ou par d'autres acteurs.
6. Posséder impérativement un droit réel sur la zone d'intervention concernée au moment du dépôt du projet ou, à tout le moins, une promesse de vente conditionnelle écrite à l'obtention des subsides.
7. Démontrer l'envergure de la réponse aux enjeux et aux besoins locaux et/ou régionaux du territoire.
8. Démontrer explicitement la pérennité des projets une fois la programmation achevée ainsi que leur résilience au changement climatique.

## **b. Processus de sélection**

Dans le cadre de la convention de délégation de mission confiée par le Gouvernement wallon à Charleroi Métropole, l'élaboration de la stratégie urbaine intégrée a fait l'objet d'un groupe de travail réunissant à la fois le Comité de développement stratégique et la Conférence des bourgmestres, avec le soutien d'IGRETEC. La stratégie, ainsi que les critères et le processus de sélection ont été validés en réunion plénière du CDS.

### ***Comité de sélection***

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets et ayant reçu un avis technique favorable de la part du DCPF et des administrations fonctionnelles seront évalués et classés par un **comité de sélection** composé de 4 experts issus du milieu académique et de 4 représentants du CDS issus des milieux économique et social.

La composition de ce comité, excluant les représentants politiques, résulte d'une volonté d'évaluation des projets neutre et indépendante, profitant de l'expertise des problématiques urbaines des académiques, conjuguée à une très bonne connaissance des enjeux socio-économiques du territoire de la part des forces-vives membres du CDS.

### ***Evaluation et classement***

L'évaluation et le classement des projets se fera en deux temps.

Dans un premier temps, les projets seront analysés sur base de critères « d'exclusion » -critères incontournables à rencontrer pour que le projet soit évalué-, correspondant aux critères généraux détaillés ci-avant. Les projets qui ne répondent pas à l'ensemble de ces critères n'entreront pas en compte dans le classement final.

<b>Critères "d'exclusion" (critères incontournables à rencontrer pour que le projet soit évalué)</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
1. Contribuer aux résultats attendus de la mesure : cf. Indicateurs repris dans la section « indicateurs » du complément de programmation 2021-2027.		
2. Contribuer à la réalisation de l'objectif spécifique 5.1. : « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines »		
3. Respecter le calendrier de la programmation et un rythme de dépenses soutenu au travers du réalisme, de la faisabilité et de la complétude de différents outils (calendrier, échéancier, plan de financement, ...).		
4. S'inscrire en cohérence avec les stratégies européennes et wallonnes existantes.		

5. S'inscrire en cohérence avec le Projet de Territoire de Charleroi Métropole.		
6. Être regroupés par thématique ou par zone dans des portefeuilles de projets intégrés, qui démontrent des effets de synergie sur les résultats à obtenir (maximum 10 projets par portefeuille).		
7. Justifier l'impact sur les principes horizontaux : le développement durable, l'inclusion, l'égalité des chances, la non-discrimination et l'égalité des genres.		
8. Garantir, au moyen d'outils clairement définis, le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.		

Les projets qui rencontrent l'ensemble des critères généraux, seront ensuite évalués sur base des critères d'évaluation spécifiques.

Pour chaque projet évalué par le comité de sélection, une cote sera attribuée à chaque critère, appuyée d'une justification détaillée. L'ensemble des cotes attribuées à un projet seront ensuite additionnées pour déterminer la cote globale et l'ordre de classement.

<b>Critères "d'évaluation" pour l'attribution d'une cote et du classement final</b>	<b>Evaluation (/10)</b>	<b>Pondération</b>
1. Être localisé dans un quartier central, bénéficiant d'une mixité fonctionnelle, de la proximité de services, commerces et équipements communautaires, ainsi que d'une bonne accessibilité multimodale.		15
2. Démontrer un rayonnement territorial fort.		15
3. S'inscrire dans une stratégie globale de développement de la centralité, suffisamment mature et cohérente au regard des prescrits européens et wallons en la matière.		15
4. S'inscrire dans la continuité et la complémentarité avec d'autres projets financés par le FEDER ou la Wallonie.		10
5. Démontrer une dynamique partenariale formalisée et une certaine complémentarité avec les autres projets portant sur la même centralité, menés par le même bénéficiaire ou par d'autres acteurs.		15
6. Posséder impérativement un droit réel sur la zone d'intervention concernée au moment du dépôt du projet ou, à tout le moins, une promesse de vente conditionnelle écrite à l'obtention des subsides.		10
7. Démontrer l'envergure de la réponse aux enjeux et aux besoins locaux et/ou régionaux du territoire.		10
8. Démontrer explicitement la pérennité des projets une fois la programmation achevée ainsi que leur résilience au changement climatique.		10
<b>Total (sur 100)</b>		<b>100</b>

L'attribution des cotes pour chacun des critères se basera sur un système correspondant à 6 niveaux de qualité :

<b>Evaluation du critère</b>	<b>Cote</b>
Très bon (TB)	10
Bon (B)	8
Satisfaisant (S)	6
Faible (F)	4
Insatisfaisant (I)	2
Mauvais ou manquant (M)	0

Sur base du classement établi par le Comité de sélection, le Comité de développement stratégique proposera au Gouvernement wallon une sélection de projets entrant dans l'enveloppe budgétaire qui lui est attribuée.

Pour le Comité de Développement  
Stratégique de Charleroi Métropole

**Marcel Miller**, Président

Pour IGRETEC

**Nathalie Czerniatynski**, Directrice

Charleroi, le 27 octobre 2021